

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 septembre 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 septembre 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juin 2014 sous la présidence de la Fédération de Russie (voir annexe), qui a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vitaly **Churkin**



**Annexe à la lettre datée du 18 septembre 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence de la Fédération
de Russie (juin 2014)**

Introduction

En juin 2014, sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a mis en œuvre un vaste programme de travail. Il a tenu 38 séances et consultations privées, adopté six résolutions et deux déclarations de son président et publié sept déclarations à la presse.

Afrique

Somalie

Le 4 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique d'information au cours de laquelle la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a présenté la situation humanitaire en Somalie. Elle a fait observer que les progrès accomplis en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix n'avaient pas encore entraîné d'amélioration sur le plan humanitaire. Quelque 857 000 personnes avaient besoin d'une aide vitale immédiate, et 2 millions de Somaliens vivaient à la limite de l'insécurité alimentaire. Des décennies de conflits avaient fait plus d'un million de déplacés et contraint un million de personnes supplémentaire à aller trouver refuge dans les pays avoisinants. Elle a insisté sur le fait que l'appel humanitaire de 2014 n'avait été financé qu'à hauteur de 15 % et a instamment demandé que des mesures soient immédiatement prises pour éviter que le pays ne s'enfonce à nouveau dans une crise majeure. Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation concernant la situation humanitaire en Somalie et manifesté leur soutien aux activités des organismes compétents sur place. Il a été souligné que la communauté internationale devrait accorder davantage d'attention aux besoins humanitaires du peuple somalien.

Libye

Le 9 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Tarek Mitri, a rendu compte au Conseil de sécurité des récents progrès accomplis en Libye et fait part de ses préoccupations concernant la persistance des tensions politiques et de la crise en matière de sécurité, qui risquait de compromettre le processus de transition. À ce sujet, il a indiqué que la Cour suprême avait jugé inconstitutionnelle la décision du Congrès général national de reconnaître le nouveau cabinet dirigé par Ahmed Meiteeg. Il a condamné la poursuite des affrontements entre groupes armés et les actes d'agression perpétrés contre des civils, en particulier des juges et des journalistes, et souligné que la situation en matière de sécurité continuait de nuire au

bon fonctionnement du système judiciaire et ralentissait la reconstruction du secteur de la sécurité. Il a salué les progrès accomplis dans le processus constitutionnel, auquel la tenue de la première session de l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution avait donné un nouvel élan. Il a particulièrement mis l'accent sur les préparatifs de l'élection des membres de la Chambre des représentants qui devait se tenir le 25 juin. Il a exprimé l'espoir que cette élection se déroulerait dans le calme et à la date prévue, et assuré de nouveau le Conseil qu'il s'employait à engager toutes les parties libyennes à sortir de l'impasse politique de manière pacifique. Il a également souligné son intention de réunir, une semaine avant l'élection, des représentants des principaux acteurs libyens pour tenter de les aider à conclure un accord sur l'interaction politique, les priorités nationales pendant la transition et les moyens de résoudre les problèmes les plus urgents liés à la sécurité et d'autres questions conflictuelles majeures.

Le Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, a présenté son treizième rapport, qui couvrait la période allant du 10 mars au 9 juin. Il a rendu compte de la suite donnée aux recommandations formulées par le Groupe d'experts, présenté les dernières statistiques concernant les demandes de dérogation, fait le point sur la situation relative aux transferts notifiés d'armes à la Libye et mis en évidence les lacunes des mécanismes d'approvisionnement et de contrôle en place en Libye qui étaient susceptibles de présenter des risques de détournement et d'utilisation abusive du matériel.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont manifesté leur soutien aux activités de la MANUL et reconnu le rôle important que celle-ci jouait dans la stabilisation de la situation en Libye. Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés par les autorités libyennes pour assurer une transition démocratique et leur volonté d'aplanir les divergences en vue de surmonter les graves difficultés auxquelles le pays faisait face. Ils ont insisté sur l'importance des initiatives régionales pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et le trafic de stupéfiants, et mis en évidence la nécessité de s'attaquer aux problèmes humanitaires. Nombre d'entre eux ont fait part de leur préoccupation concernant les difficultés évidentes de maintenir l'embargo sur les armes sans un contrôle efficace de la part des autorités libyennes.

Le 23 juin, préalablement aux élections législatives du 25 juin, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse (SC/11447) dans laquelle il a dit attendre avec intérêt la tenue de ces élections, soulignant qu'elles marquaient une étape importante dans la transition du pays vers une gouvernance démocratique stable. Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par les clivages politiques et la détérioration des conditions de sécurité, auxquels seul un processus politique pouvait remédier, et ont demandé à toutes les parties libyennes de veiller à ce que les élections se déroulent dans le calme. Ils ont également réaffirmé l'appui solide du Conseil à la MANUL ainsi que son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

Côte d'Ivoire

Le 9 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les États fournissant des contingents et du personnel de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI, Aïchatou Mindaoudou Souleymane, a souligné les possibilités d'intensifier la coopération entre l'ONUCI et les forces armées nationales pour mettre en œuvre des opérations de sécurité dans certaines régions du pays et indiqué que l'Opération comptait accroître ses échanges avec la Mission des Nations Unies au Libéria, en particulier dans les zones frontalières. Elle a déclaré que, du fait de la réduction en cours de ses effectifs, l'ONUCI consolidait sa présence dans les zones vulnérables. Elle a affirmé que les progrès accomplis avaient permis à l'Opération de transférer certaines tâches qui lui avaient été confiées au Gouvernement. Elle a mis l'accent sur un nouveau concept d'opérations pour la période électorale, qui serait basé sur la mobilité et prévoirait une capacité de transport aérien, et sur une proposition visant à établir une force de réaction rapide au sein de l'ONUCI pour maximiser la puissance de combat et atténuer les vides sécuritaires sans maintenir une présence militaire permanente.

Le 16 juin, la Représentante spéciale a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation en Côte d'Ivoire et déclaré que le pays était sur la voie de la stabilité durable. Le processus de réconciliation avait franchi une nouvelle étape lorsque, le 22 mai, le Gouvernement et le Front populaire ivoirien avaient signé un communiqué. Le Président avait tenté d'établir le contact avec les éléments de l'ancien régime pour les amener à prendre part à des activités positives, mais le dialogue était resté problématique. Les élections qui seraient tenues en octobre 2015 étaient de la plus haute importance pour la stabilité du pays. Malgré une amélioration sensible des conditions de sécurité depuis 2011, le pays était toujours le théâtre de vols à main armée, d'actes de banditisme et d'autres activités criminelles. La Représentante spéciale a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment aux problèmes liés aux terres et à la nationalité, et d'accélérer le processus ouvert de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle a demandé au Conseil de faire preuve de prudence en abordant la question de la réduction prévue du personnel militaire de l'ONUCI et insisté sur la nécessité de mettre en place une force de réaction rapide pour améliorer la mobilité de l'Opération, l'objectif étant de combler le vide sécuritaire dans certaines zones de tension, notamment dans l'ouest du pays. Elle a salué la pratique consistant à utiliser les hélicoptères de l'ONUCI et de la Mission des Nations Unies au Libéria pour les opérations communes transfrontalières.

Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, a manifesté son appui aux idées et propositions d'ensemble figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/342) et exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité mettrait en œuvre les recommandations formulées.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, certains membres du Conseil de sécurité se sont déclarés favorables à la proposition visant à réduire progressivement les effectifs militaires de l'ONUCI, tandis que d'autres ont plaidé en faveur d'une réduction plus marquée de 1 700 soldats. Les membres ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis des questions les plus urgentes en Côte d'Ivoire, comme les problèmes liés aux terres et à la nationalité, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte contre l'impunité et la

coopération avec la Cour pénale internationale. La plupart des membres ont demandé des précisions sur les modalités de la création d'une force de réaction rapide.

Le 25 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2162 (2014), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de l'ONUCI.

Soudan et Soudan du Sud

Le 10 juin, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a fait un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre de consultations privées tenues par visioconférence. Il a souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords signés par les deux pays le 27 septembre 2012. En particulier, il a fait observer que le Soudan du Sud avait officiellement annoncé sa décision de participer de nouveau aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, tout en sachant qu'il n'était pas certain qu'elle puisse être mise à exécution, étant donné que Djouba contestait toujours l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il a également salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche commune adoptée par le Soudan et le Soudan du Sud pour demander à la communauté internationale une aide financière, l'allègement global de leur dette et la levée des sanctions économiques pesant sur le Soudan. Il a fait observer que l'on pouvait difficilement s'attendre à ce que les deux pays coopèrent pleinement et entièrement à la mise en œuvre de l'approche conjointe si ceux-ci ne réglaient pas leurs conflits internes respectifs. Dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, les affrontements entre les forces gouvernementales et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord s'étaient intensifiés et, selon certaines informations, les forces gouvernementales avaient lancé des attaques contre des cibles civiles dans les zones tenues par les rebelles. Le Gouvernement et le mouvement devaient cependant reprendre les négociations dans le courant du mois de juin, à l'issue de contacts préparatoires entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les chefs du mouvement. En ce qui concerne le dialogue national au Soudan, l'Envoyé spécial a souligné qu'il était primordial de créer un climat propice à ce processus, indiquant que le Comité préparatoire avait dû interrompre ses travaux en raison d'événements fâcheux survenus peu de temps auparavant. Il a également informé le Conseil des efforts de médiation déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour régler le conflit au Soudan du Sud.

Les membres du Conseil de sécurité ont souligné la nécessité d'améliorer plus avant les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Certains ont fait valoir que la complexité de la situation interne de chacun des pays expliquait l'absence de progrès notables dans leurs relations bilatérales. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire de redonner un élan positif au dialogue national au Soudan. Ils ont également exprimé leur vive inquiétude concernant les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, eu égard notamment aux informations faisant état d'attaques contre des civils et des installations civiles communiquées par des organisations non gouvernementales. La plupart des membres ont déploré l'absence de progrès concrets dans le règlement de la crise au Soudan du Sud, tout en saluant les efforts déployés en ce sens par l'IGAD. Un membre a manifesté son appui à la poursuite de l'action visant à alléger la dette du Soudan et à lever les sanctions économiques qui pèsent sur le pays, mis

en garde contre toute ingérence dans le dialogue national, qui relevait des affaires intérieures du Soudan et n'entrait pas dans le cadre de la résolution 2046 (2012), et proposé d'imposer des sanctions ciblées aux chefs rebelles qui entravaient le processus de paix au Soudan.

Le 27 juin, au cours d'un débat informel, le Président de l'équipe de médiation de l'IGAD pour le Soudan du Sud, Seyoum Mesfin, a mis en évidence les difficultés persistantes qui menaçaient le processus de paix dans le pays et qu'il attribuait au manque de volonté politique, à la recherche obstinée d'une solution militaire et à la réticence des deux parties au conflit à entamer des négociations ouvertes. Il a exprimé sa vive préoccupation concernant la détérioration de la situation humanitaire et le risque de régionalisation, voire d'internationalisation, de la crise. Selon lui, le fait que les négociations d'Addis-Abeba aient été ajournées ne signifiait pas qu'elles avaient échoué, mais il serait nécessaire de recourir à des mesures d'incitation et à des moyens de pression pour qu'elles aboutissent. En particulier, si les accords de paix continuaient d'être violés, il faudrait davantage d'actions collectives, notamment l'imposition de mesures punitives, pour faire pression sur la partie qui n'honorait pas ses engagements. Il a ajouté que ces mesures ne devraient être appliquées qu'en dernier recours et qu'elles devraient être calibrées. Il a également souligné qu'il fallait que le Conseil de sécurité, l'Union africaine et l'IGAD collaborent étroitement au sujet de ces mesures, notamment en ce qui concerne leur calendrier et leur portée.

Les membres du Conseil de sécurité ont dit partager la préoccupation du Président de l'équipe de médiation face à l'absence de progrès dans le processus de paix et à la gravité de la situation humanitaire au Soudan du Sud, et souscrit à son idée de recourir à des mesures d'incitation et à des moyens de pression pour encourager les parties au conflit à respecter leurs engagements.

Mali

Le 11 juin, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse (SC/11438) dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans la ville d'Aghelhoc, au cours duquel quatre Casques bleus tchadiens avaient été tués. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par les autorités maliennes pour stabiliser le Mali, rétablir l'administration de l'État dans l'ensemble du pays et entamer un dialogue national efficace et ouvert.

Le 17 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les États fournissant des contingents et du personnel de police à la MINUSMA. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, Albert Gerard Koenders, a fait un exposé dans lequel il a insisté sur les principales difficultés posées par la présence de menaces asymétriques dans le nord du pays. Il a mis en relief plusieurs éléments qui empêchaient la MINUSMA d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle, notamment le déploiement incomplet des contingents, le nombre insuffisant d'hélicoptères et les lacunes dans la protection des forces. Les questions de l'instabilité sur le plan politique et sécuritaire, des menaces imminentes à la sécurité des Casques bleus et du problème croissant de l'approvisionnement en eau potable ont été abordées au cours des débats qui ont suivi.

Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403) et souligné que les conditions de sécurité s'étaient fortement dégradées, que de violents affrontements se produisaient dans le nord et que le processus politique restait fragile. Les efforts de stabilisation, notamment la restauration de l'autorité de l'État, le rétablissement de la sécurité et la protection des civils, demeuraient tributaires du succès des pourparlers de paix lancés entre le Gouvernement et les groupes armés du nord dans le cadre de l'accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était urgent d'achever dès que possible le déploiement du personnel militaire et civil de la MINUSMA. Il est revenu sur les quatre recommandations générales formulées par le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat à la suite de l'examen stratégique de la MINUSMA, à savoir : rappeler l'importance capitale du processus politique et repenser et renforcer le rôle politique de la Mission; formuler une approche commune de la voie à suivre par la Mission et les autorités maliennes; maintenir le plafond des effectifs militaires et policiers et élargir les présences statique et mobile de la Mission dans le nord du pays, dans le cadre d'une stratégie de stabilisation intégrée; et ajouter ou préciser des tâches telles que l'aide au cantonnement, à l'organisation et à la tenue d'élections locales, à la réforme électorale, à la justice transitionnelle et militaire, au renforcement des capacités en matière de lutte contre le trafic et au renforcement de l'appui aux forces armées maliennes. Il a également annoncé l'intention du Département de déployer des systèmes aériens sans pilote, qui permettraient d'améliorer la capacité d'appréciation de la situation de la Mission et son aptitude à protéger les civils et son propre personnel.

Le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale du Mali, Abdoulaye Diop, a confirmé que le Gouvernement était profondément attaché à la cohésion nationale et disposé à engager un dialogue avec les groupes armés. Il a salué l'initiative de l'Algérie à ce sujet. Il a également souligné que les menaces qui pesaient sur la sécurité s'étaient amplifiées car divers groupes terroristes, rebelles et criminels s'alliaient les uns aux autres pour perpétrer certaines attaques. Il a salué l'appui apporté par le Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et présenté une série de propositions formulées par son pays pour renforcer le mandat de la Mission.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA a exposé au Conseil de sécurité les perspectives d'expansion de la présence de la Mission dans le nord du pays, en particulier à l'extérieur des grandes villes, et demandé aux contributeurs de se montrer plus actifs.

Les membres du Conseil de sécurité ont souligné que les autorités maliennes devaient assumer l'entière responsabilité de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble du pays, avec l'appui de la communauté internationale. Certains ont jugé inappropriées les tentatives de réduire le Gouvernement légitime du Mali au niveau des groupes armés, en particulier de ceux qui refusent de cesser leurs activités extrémistes.

Le 25 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2164 (2014), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de la MINUSMA.

Libéria

Le 16 juin, au cours de consultations plénières, le Représentant permanent de la Jordanie, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, a présenté au Conseil les travaux menés par le Comité depuis le début de l'année, et s'est arrêté tout particulièrement sur les trois consultations informelles que celui-ci avait tenues et sur les constatations et recommandations formulées par le Groupe d'experts sur le Libéria dans son rapport à mi-parcours (S/2014/363).

Les membres du Conseil de sécurité ont pris acte des résultats obtenus par le Gouvernement dans la reconstruction du pays après le conflit, notamment le respect de l'embargo sur les armes pendant la période considérée. Parallèlement, ils se sont inquiétés de la lenteur des progrès accomplis par le Gouvernement s'agissant d'adopter une législation sur la détention d'armes, de marquer tous les stocks d'armes et de sécuriser entièrement ses frontières. Compte tenu des avancées enregistrées au Libéria depuis que le régime de sanctions avait été imposé, la plupart des membres ont considéré qu'il était opportun de commencer à envisager la levée de ces sanctions de manière responsable.

Cour pénale internationale/Soudan

Le 17 juin, la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Darfour, qu'il avait renvoyée à la Cour dans sa résolution 1593 (2005). Elle a vivement déploré que des mesures concrètes n'aient pas été prises pour arrêter les suspects qui étaient encore en fuite au Darfour et que certains États ne coopéraient toujours pas à l'exécution des mandats d'arrêt contre ces suspects. Elle a fait observer que le processus judiciaire de la Cour ne pouvait pas avancer sans ces arrestations. Elle a également soulevé la question des allégations récentes selon lesquelles les rapports de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour avaient fait l'objet de manipulations.

Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation au Darfour, notamment au nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées et aux attaques dirigées contre les soldats de la paix et le personnel humanitaire opérant dans la région. Plusieurs membres partageaient la préoccupation de la Procureure concernant la non-coopération des États avec la Cour. Certains ont souligné qu'il importait de maintenir un équilibre entre les intérêts de la paix et ceux de la justice face à la situation au Darfour.

Paix et sécurité en Afrique

Le 19 juin, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel, Hiroute Gebre Selassie, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience. Elle a décrit la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, les problèmes politiques et les problèmes de sécurité persistants en Libye et au Mali, et la menace terroriste récurrente dans l'ensemble de la région, notamment les attentats commis par Boko Haram au Nigéria. Elle a déclaré que la situation humanitaire dans la région demeurait extrêmement précaire. En raison du niveau élevé de

chômage, les jeunes étaient de plus en plus attirés par l'idéologie de la violence. La représentante a appelé la communauté internationale à améliorer la coordination des initiatives relatives au Sahel, principalement sur la base de la plateforme de coordination ministérielle, afin d'éviter que des interventions concurrentes ne retardent les progrès.

Les membres du Conseil ont exprimé tout leur soutien à l'Envoyée spéciale et partagé son appréciation de la situation alarmante qui règne dans la région, soulignant qu'il était nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des problèmes corrélés. De nombreux membres ont déclaré que 2015 serait une année cruciale pour tester l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée pour le Sahel dans la perspective des élections qui devaient se tenir sous peu dans plusieurs pays de la région. Certains ont souligné qu'il fallait de toute urgence empêcher la région de continuer à se radicaliser. D'autres ont mis l'accent sur les liens existant entre les groupes terroristes qui opéraient dans la région du Sahel et ceux qui déstabilisaient la République arabe syrienne et le Yémen.

République centrafricaine

Le 24 juin, lors d'une réunion d'information par visioconférence, le Représentant spécial par intérim et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Babacar Gaye, a exposé les problèmes de sécurité qui régnaient en République centrafricaine, faisant notamment état d'une série d'attaques meurtrières menées contre les civils par des éléments anti-balaka et des rebelles ex-Séléka. Quelque 20 000 personnes ont été piégées dans 16 secteurs, privées de nourriture et de fournitures médicales. Le Représentant spécial par intérim a souligné que tous les groupes armés commettaient des violations des droits de l'homme et que 360 000 personnes avaient fui vers les pays voisins. Les efforts visant à mettre fin à l'insécurité progressaient trop lentement, car le Gouvernement ne disposait ni de forces de sécurité propres ni des ressources financières nécessaires pour faire face à la crise. La persistance des actes de violence et des antagonismes sociaux ont rendu problématique la tenue d'élections crédibles en 2015. M. Gaye a noté que, pour instaurer une sécurité durable, le désarmement était aussi vital que l'était le lancement d'un processus de négociation en vue de parvenir à un accord politique. Si les Centrafricains devaient certes prendre eux-mêmes ce dialogue en charge, il ne pouvait y avoir de solution durable sans l'engagement des Nations Unies. Le Représentant spécial par intérim a noté que l'attention de la communauté internationale avait empêché le pays de s'enliser dans une spirale de violence. La Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine a continué de tout mettre en œuvre pour soutenir les autorités et la population face à leurs difficultés immédiates, mais le déploiement rapide et complet des 12 000 membres de la MINUSCA et l'engagement continu de la région et de la communauté internationale seraient néanmoins indispensables à cet égard.

La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a déclaré que l'objectif de sa visite récente à Bangui était de mettre en évidence le sort des femmes et des filles à la lumière des récits de viol, d'esclavage sexuel et de mariage précoce et forcé commis à leur encontre par des éléments armés. Elle a également tenu à s'assurer que la MINUSCA tiendrait d'emblée compte de la problématique hommes-femmes et à encourager la participation des

femmes à la réconciliation nationale, au dialogue, à la justice transitionnelle et aux prochaines élections. Elle a souligné qu'il était impératif que tous les soldats de la MINUSCA reçoivent une formation spécialisée des Nations Unies sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit avant leur déploiement, ajoutant que ce serait la première fois qu'un taux de conformité de 100 % aurait été atteint depuis l'élaboration du module.

La Ministre de la santé publique, des affaires sociales, de l'égalité des sexes et de l'action humanitaire de la République centrafricaine, Marguerite Marie Maliavo-Samba, a souligné les problèmes de sécurité que connaissait son pays en l'absence d'une armée nationale, de forces de police et d'un appareil judiciaire efficaces. Elle a affirmé que la crise n'était pas de nature sectaire mais politique et résultait du rôle négatif que jouaient les médias aux niveaux national et international. Elle a exhorté la communauté internationale à se mobiliser au plus vite pour répondre aux besoins humanitaires, dont seulement un tiers était actuellement couvert par les fonds disponibles. Elle a également souligné la portée régionale de la crise et la nécessité d'apporter d'urgence une assistance non seulement aux populations se trouvant sur le territoire du pays mais aussi aux réfugiés centrafricains.

Dans le cadre des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil se sont à nouveau déclarés très préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et du respect des droits de l'homme en République centrafricaine, notamment par l'aggravation des antagonismes et des violences intercommunautaires, ayant causé la mort et le déplacement forcé de nombreux civils. Ils ont déploré l'absence de progrès tangibles dans l'engagement d'un dialogue politique sans exclusive, la réconciliation, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement des combattants. Ils étaient tous d'accord sur le fait qu'il fallait assurer très vite le déploiement de la totalité des effectifs de la MINUSCA, ce qui contribuerait grandement à normaliser la situation, tout en soulignant la responsabilité principale des Centrafricains eux-mêmes à cet égard. Le Conseil a également exprimé son vif soutien aux efforts déployés par les parties prenantes régionales, en particulier l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Asie

Afghanistan

Le 6 juin, le Conseil de sécurité a adopté le texte d'une déclaration à la presse (SC/11431) dans laquelle il a condamné un attentat à la bombe perpétré à Kaboul qui a fait un certain nombre de morts et de blessés parmi les civils et le personnel de sécurité. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face aux menaces que faisaient peser les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes terroristes ou extrémistes et groupes armés illégaux dans le pays. Ils ont une fois de plus condamné tout acte visant à perturber les élections, souligné leur appui au processus démocratique en Afghanistan et déclaré attendre avec intérêt le deuxième tour de l'élection présidentielle et la poursuite de la transition sans heurt vers la nouvelle administration.

Le 25 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Ján Kubiš, a présenté au Conseil un exposé sur la situation en Afghanistan à la suite des

élections présidentielle et provinciales. Il a dit que la manière dont les deux candidats à la présidence et les dirigeants du pays contrôlèrent le déroulement des événements serait déterminante pour l'unité et la stabilité de l'Afghanistan. Il a lancé un appel au calme entre partisans des deux candidats, précisant que les candidats devaient s'engager résolument et activement à rechercher des solutions à l'impasse actuelle. Le Conseil a également entendu le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov, qui a déclaré que, selon les estimations, 80 % des stocks mondiaux d'opium et d'héroïne étaient produits en Afghanistan et s'est dit préoccupé par la forte augmentation enregistrée dans la production d'opium dans ce pays en 2013.

Se félicitant de la tenue des élections présidentielle et provinciales, les membres du Conseil et les États participants ont souligné l'importance de la passation du pouvoir démocratique et appelé toutes les entités politiques à œuvrer de concert, conformément à la Constitution, en vue de renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du pays, l'objectif étant d'assurer un avenir pacifique et prospère à tous. Ils ont souligné les problèmes que des groupes terroristes et extrémistes et le trafic de drogues posaient pour la stabilité du pays, pris note des préoccupations causées par l'augmentation du nombre des victimes civiles, dont le Secrétaire général avait fait état, et par la situation relative aux droits de l'homme, appelé à l'intensification de la coopération régionale et de l'aide internationale et approuvé le rôle déterminant joué par la MANUA pour aider le pays à surmonter les problèmes existants.

Le Conseil a adopté deux déclarations du Président, l'une sur les élections en Afghanistan (S/PRST/2014/11) et l'autre sur la production illicite de drogues et le trafic de stupéfiants en Afghanistan (S/PRST/2014/12). Dans la première, le Conseil a demandé à toutes les parties prenantes de faire montre de patience et de respect dans leurs échanges avec les institutions électorales et leurs agents, de s'abstenir de tout acte susceptible d'inciter à la violence imminente ou à des troubles civils ou de conduire à l'instabilité, et de diriger toute plainte vers les mécanismes institutionnels créés en application des lois électorales afghanes et de la Constitution. Dans la deuxième, le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'augmentation de la production de pavot, constatant les conséquences néfastes de la culture, de la production, du trafic et de la consommation d'opium pour la stabilité, la sécurité et le développement de l'Afghanistan. Le Conseil a noté avec préoccupation les liens existant entre le terrorisme et les drogues illicites et souligné, à cet égard, qu'il importait de promouvoir la coopération régionale et interrégionale.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 17 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité deux résolutions relatives aux régimes de sanctions contre les Taliban et Al-Qaida, prévoyant de renforcer éventuellement les mesures pertinentes dans un délai de 18 mois ou plus tôt si cela s'avérait nécessaire et prorogeant le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) pour une période de 30 mois à compter de la date d'expiration de son mandat en juin 2015.

Dans la résolution 2160 (2014) sur les sanctions contre les Taliban, le Conseil a décidé que tous les États devraient prendre des mesures à l'encontre des personnes et entités affiliées à ce groupe, notamment en bloquant sans retard les fonds et autres avoirs financiers ou ressources économiques de ces personnes, groupes, entreprises et entités. Il a également décidé que les États devraient interdire à ces personnes l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire.

Dans la résolution 2161 (2014) sur les mesures à prendre à l'encontre de personnes et entités affiliées à Al-Qaïda, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau du Médiateur, créé par la résolution 1904 (2009), pour une période de 30 mois à compter de la date d'expiration de son mandat en juin 2015, ainsi que le mandat de l'Équipe de surveillance pour la même période. Se déclarant préoccupé par le fait que les terroristes utilisent de plus en plus les nouvelles technologies de l'information et des communications, en particulier Internet, le Conseil a demandé instamment aux États d'empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects, d'armes et de matériels connexes de quelque type que ce soit à des personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 26 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, a présenté au Conseil, en consultations privées, un exposé sur les activités du Centre. Il a expliqué que dans l'ensemble la situation restait stable malgré la persistance de menaces transfrontières et un certain nombre de problèmes internes. Il a souligné la nécessité de se pencher sur les questions liées à la gouvernance, aux relations interethniques, au développement économique et à la réduction de la pauvreté, à la polarisation sociale et à la radicalisation de certains groupes de la population afin de réduire la vulnérabilité aux menaces extérieures. Il a insisté sur le fait que le trafic de drogues en provenance de l'Afghanistan et la propagation de stupéfiants dans l'ensemble de la région continuait de compromettre la sécurité en exacerbant la criminalité, la corruption, les problèmes sanitaires et le terrorisme. Il a souligné l'effet positif de la coopération économique régionale.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que la diplomatie préventive et les mécanismes d'alerte rapide revêtaient une grande importance pour l'action que menait l'ONU en vue de contribuer au règlement pacifique des conflits et constaté que le Centre régional aidait les pays de la région à faire face aux menaces internes et aux menaces transnationales contre la paix et contribuait au développement durable.

Le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse (SC/11457) dans laquelle il a salué les efforts déployés par le Centre et s'est félicité du fait qu'il ait particulièrement axé ses activités sur l'appui à la coopération entre les États d'Asie centrale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la violence extrémiste et de la radicalisation. Les membres du Conseil ont souligné la menace que représentaient la production et le trafic de stupéfiants pour la paix et la stabilité internationales, pris acte des conséquences que la situation en Afghanistan continuait d'avoir pour les États d'Asie centrale et encouragé le renforcement de la coopération et de la concertation dans la région.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Le 4 juin, la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, Sigrid Kaag, a présenté, en consultations privées, un exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Elle a souligné que des progrès notables avaient été accomplis sur une période de neuf mois s'agissant du démantèlement de la plupart des armes chimiques déclarées de la République arabe syrienne. Elle a indiqué que près de 93 % des éléments du programme avaient été retirés du territoire syrien ou détruits et que les 7 % restants avaient été emballés et chargés, prêts à être acheminés vers Latakia. Elle a fait observer que quelque 7 % du programme restaient inaccessibles en raison de l'instabilité de la situation en matière de sécurité dans un secteur situé à l'est de Damas. Elle a exhorté tous les États Membres à user de leur influence pour assurer l'évacuation immédiate des produits chimiques restants. Elle a dit que la République arabe syrienne avait organisé deux visites effectuées par des membres du personnel technique de l'OIAC afin d'examiner les incohérences constatées dans la déclaration et ses modifications ultérieures. Elle a indiqué que de nouvelles visites pourraient avoir lieu à l'avenir et ajouté que les effectifs avaient à nouveau été réduits, soulignant que la Mission conjointe devait poursuivre ses travaux pour une période déterminée au-delà du 30 juin 2014 afin de vérifier l'achèvement de la plupart des activités restantes.

La plupart des membres du Conseil ont demandé que les produits chimiques restants soient éliminés au plus vite et constaté l'importance que les activités de la Mission conjointe continuaient d'avoir après le 30 juin, plusieurs membres ayant pris en compte les préoccupations légitimes du Gouvernement en matière de sécurité au sujet du retard pris dans l'élimination des produits chimiques restants. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il fallait que la mission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les allégations d'utilisation de chlore gazeux en République arabe syrienne mène à bien ses travaux, certains membres ayant toutefois exprimé des doutes à cet égard. La plupart des membres ont demandé à l'OIAC de parvenir au plus vite à un accord sur le plan de destruction des installations de production d'armes chimiques en Syrie et souligné qu'il importait de régler la question des incohérences figurant dans la première déclaration faite par la République arabe syrienne. D'autres membres ont constaté que des progrès notables avaient été accomplis dans l'évacuation des produits chimiques hors du territoire de la République arabe syrienne et fait observer que la vérification de la déclaration initiale avait été menée en toute transparence. Ils ont rappelé qu'une fois que tous les produits chimiques auraient été évacués de la République arabe syrienne, la Mission conjointe s'attacherait à détruire les anciennes installations de production d'armes chimiques, après quoi elle ferait l'objet d'une réduction partielle de ses effectifs et d'une reconfiguration. Ils se sont dits préoccupés par le fait que la mission d'établissement des faits risquait de ne pas pouvoir achever ses travaux en raison des problèmes de sécurité.

Le 26 juin, au cours d'une réunion publique d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Conseil

de sécurité de l'évolution de l'application de la résolution 2139 (2013). Elle a souligné que la violence et les attaques contre des civils se poursuivaient sans relâche, avec des conséquences dévastatrices pour les personnes touchées. Elle a cité de nombreux exemples d'attaques aveugles menées contre des civils dans des zones densément peuplées, en violation des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire. Elle a indiqué que 241 000 personnes continuaient de vivre en état de siège, seulement 1 % d'entre elles ayant reçu une aide alimentaire au cours du mois écoulé, et que le nombre de personnes dans le besoin avait augmenté de 1,2 million, s'établissant ainsi à 4,7 millions. Elle a ajouté que les groupes d'opposition armés avaient intensifié leurs attaques contre des infrastructures civiles. Elle a précisé que les restrictions et obstructions arbitraires et les procédures administratives onéreuses imposées par le Gouvernement faisaient obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en avaient besoin, de même que l'insécurité et le conflit ouvert, ainsi que les attaques et menaces de certains groupes d'opposition visant le personnel humanitaire. Elle a critiqué le fait que le Gouvernement continuait d'interdire l'acheminement de fournitures médicales dans les zones contrôlées par l'opposition. Elle a cependant fait observer que, malgré l'environnement difficile et dangereux dans lequel étaient menées les opérations sur le terrain, quelque 3,3 millions de personnes avaient reçu une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial et de ses partenaires en mai, plus de 16 millions de personnes avaient reçu une assistance en eau potable, environ 2,9 millions d'enfants avaient été vaccinés contre la poliomyélite lors de la dernière série, 2,3 millions de personnes avaient reçu du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de ses partenaires des articles non alimentaires qui leur faisaient cruellement défaut et 4 millions de personnes avaient reçu une assistance médicale de l'Organisation mondiale de la Santé au cours des cinq premiers mois de l'année 2014. Elle a rappelé qu'il avait été récemment proposé au Conseil de créer un mécanisme d'observateurs neutres visant à faciliter la fourniture transfrontière d'aide humanitaire.

Le Représentant permanent de la République arabe syrienne, Bashar Ja'afari, a fait une déclaration dans laquelle il a mis en doute les chiffres présentés dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2139 (2013) (S/2014/427). Il a également déclaré que des organisations telles que le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant ne devraient pas être qualifiées par le Secrétaire général de « groupes d'opposition armés », mais plutôt de « groupes terroristes » parce qu'ils avaient été désignés comme tels par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont condamné les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne. De nombreux participants ont souligné la responsabilité première qui incombait au Gouvernement à cet égard. Certains ont condamné en particulier l'emploi aveugle de barils d'explosifs par le Gouvernement et plusieurs participants ont demandé que des efforts soient faits pour lutter contre les activités terroristes. La plupart des membres ont critiqué le Gouvernement pour les obstacles bureaucratiques qu'il mettait à l'accès du personnel des organismes humanitaires. La plupart des participants ont noté que la résolution 2139 (2013) n'avait pas été appliquée. À cet égard, certains ont appelé au lancement d'un processus politique sérieux; d'autres ont dit attendre avec intérêt

l'adoption d'une nouvelle résolution permettant la réalisation d'opérations transfrontières. Un membre a proposé un plan visant à introduire un mécanisme de contrôle du passage des frontières par le personnel des organismes humanitaires qui serait acceptable pour le Gouvernement.

Iraq

Le 4 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Nickolay Mladenov, a présenté un exposé, en consultations privées, sur la situation en Iraq après les élections du Conseil des représentants qui avaient été tenues le 30 avril. Il a informé le Conseil de sécurité des résultats préliminaires des élections qui s'étaient bien déroulées malgré la persistance des problèmes de sécurité et accordé une attention particulière aux perspectives au lendemain des élections. Il a également mentionné les mauvaises relations entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan. On s'est dit préoccupé par la persistance des tensions résultant notamment des différends non réglés au sujet des droits relatifs aux exportations de pétrole. Le Représentant spécial a souligné la nécessité d'adopter des lois qui permettraient d'apaiser la situation. Il a souligné que la situation en matière de sécurité dans le gouvernorat d'Anbar continuait de menacer la stabilité du pays, notamment en raison d'actes terroristes commis par certains groupes radicaux, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il a renouvelé son engagement à régler les problèmes humanitaires qui se posaient à Anbar et exhorté la communauté internationale à contribuer au plan d'intervention stratégique à Anbar, pour lequel les financements étaient encore largement insuffisants.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de former, au plus vite et de façon pacifique, un gouvernement d'unité nationale. Il a été recommandé que les responsables irakiens à tous les niveaux continuent de conduire un dialogue de paix sans exclusive dans l'ensemble du pays. Les membres ont partagé les préoccupations du Représentant spécial concernant la persistance de la menace terroriste en Iraq, tout en précisant que toutes les normes du droit international humanitaire devaient être respectées lors des opérations antiterroristes menées par le Gouvernement. Une attention particulière a été accordée à certains aspects de l'allègement des difficultés rencontrées par les personnes déplacées.

Le 5 juin, le Conseil de sécurité a adopté le texte d'une déclaration à la presse (SC/11430) dans laquelle il a exprimé son appui aux activités de la MANUI et à la poursuite de l'aide de l'Organisation des Nations Unies à l'Iraq. Les membres du Conseil ont félicité la Haute Commission électorale indépendante, les forces de sécurité et la population pour le bon déroulement des élections, en dépit des problèmes de sécurité que causaient les groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ils ont engagé toutes les entités politiques à collaborer en vue de régler les problèmes auxquels se heurtait le pays et de parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens, notamment les exportations d'énergie et le partage des recettes. Ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts déployés par le Gouvernement en vue de satisfaire aux besoins en matière de sécurité et l'ont encouragé à continuer de collaborer avec la MANUI et les organismes humanitaires. Le Conseil a encouragé les États à contribuer au plan d'intervention stratégique à Anbar.

Le 11 juin, le Conseil de sécurité a adopté le texte d'une déclaration à la presse (SC/11437) dans laquelle il a déploré les événements qui s'étaient produits à Mossoul où des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant avaient attaqué des agents de sécurité et des civils irakiens, causant le déplacement de centaines de milliers de personnes, et dénoncé la prise d'otages au consulat de Turquie. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement à œuvrer en faveur de la sécurité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et se sont félicités que le Gouvernement envisage d'organiser une réunion d'unité nationale pour rallier tous les Irakiens à la lutte contre la menace terroriste.

Le 12 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUI a présenté au Conseil de sécurité, en consultations privées, un exposé sur les événements alarmants survenus récemment en Iraq, soulignant ses graves préoccupations face aux avancées rapides de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans les provinces du nord et de l'ouest de l'Iraq et appelant l'attention sur la situation humanitaire désastreuse dans les zones touchées. Des centaines de milliers de personnes déplacées ont fui Mossoul vers d'autres régions, notamment le Kurdistan.

Les membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par la progression rapide et sans entrave des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Iraq et ont réaffirmé leur engagement à œuvrer en faveur de la sécurité et de l'intégrité territoriale du pays. Certains ont fait observer que la crise actuelle était profondément liée à la situation d'impasse qui régnait en République arabe syrienne, soulignant que les causes fondamentales des troubles en Iraq remontaient aux événements de 2003. Les membres ont partagé les préoccupations du Représentant spécial concernant la persistance de la menace terroriste en Iraq, tout en précisant que toutes les normes du droit international humanitaire devaient être respectées pendant les opérations antiterroristes menées par le Gouvernement. Une attention particulière a été accordée à certains aspects de l'allègement des difficultés rencontrées par les personnes déplacées.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 17 juin, au cours d'une séance privée du Conseil avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le représentant du Département des opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur l'évolution de la situation dans la zone de déploiement au Golan, appelant l'attention sur les récentes violations de l'Accord sur le dégagement.

Le 18 juin, lors de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD. Il a indiqué, après avoir rappelé que la Force avait été mise en place 40 ans auparavant, que la situation au Golan restait tendue, mettant en péril le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. Il a appelé l'attention sur les incidents des 18 et 19 mars, les qualifiant de violations les plus graves de l'Accord sur le dégagement depuis sa signature, au cours desquels les Forces de défense israéliennes, après l'explosion d'une bombe artisanale de leur côté de la zone de séparation et de limitation (secteur Alpha), qui avait blessé quatre de leurs soldats, avaient ouvert le feu sur le côté syrien (secteur Bravo). Le 2 juin,

quatre roquettes avaient été tirées sur un village progouvernemental depuis les alentours du quartier général de la FNUOD au camp Faouar; les Forces de défense israéliennes, après avoir signalé que l'une des roquettes avait touché le secteur Alpha, avaient réagi en tirant au moins cinq obus; des éclats d'obus, des débris et des pierres étaient tombés à l'intérieur du camp. Le Secrétaire général adjoint a évoqué les combats acharnés entre les forces armées syriennes et les forces d'opposition armées, plus violents dans les parties sud et centre de la zone de séparation, la partie nord ayant connu une diminution globale des hostilités grâce à des accords de trêve locaux. Il a fait état de l'établissement d'un camp pouvant accueillir 3 500 personnes déplacées dans la zone de séparation à proximité de la barrière technique. Il a déclaré de nouveau que la présence des forces armées syriennes dans la zone constituait une violation grave de l'Accord sur le dégagement, rappelant qu'aucune activité militaire ne devait être menée dans cette zone. Il s'est inquiété du fait que des engins explosifs improvisés installés par les éléments armés de l'opposition syrienne continuaient de se trouver dans la zone. Il a indiqué à cet égard qu'une équipe irlandaise chargée de la neutralisation de ce type d'engins avait été déployée auprès de la FNUOD en mars, déplorant que le matériel, parvenu à Beyrouth le même mois, n'avait pu entrer en République arabe syrienne faute d'autorisation des autorités syriennes – une question qu'il aborderait de nouveau lors de sa visite à Damas la semaine suivante. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était indispensable de maintenir la présence de la FNUOD en vue de garantir la stabilité dans le Golan et la région, demandant au Conseil de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois.

Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à la FNUOD, demandant que cessent tous les actes mettant en danger le personnel de la Force et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, notamment lors des affrontements entre les deux parties syriennes, qui recouraient chacune de plus en plus souvent aux armes lourdes, y compris aux chars. De nombreux membres se sont indignés des atrocités perpétrées par certains membres de l'opposition armée syrienne et de l'utilisation d'engins explosifs improvisés, demandant au Gouvernement syrien d'autoriser l'entrée dans le pays du matériel de neutralisation. Certains membres ont déploré les bombardements aériens effectués par les forces armées syriennes sur la zone de séparation les 23 et 24 avril, tandis que d'autres ont appelé à la mise en œuvre de la résolution 338 (1973) du Conseil et à la restitution du Golan occupé à la République arabe syrienne.

Le 25 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2163 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 décembre 2014.

Yémen

Le 20 juin, lors de consultations privées, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a fait un exposé sur la situation dans le pays, mettant l'accent sur la poursuite du processus politique, notamment des travaux du Comité de rédaction de la Constitution, et sur l'offensive menée récemment par le Gouvernement contre Al-Qaida dans la péninsule arabique. Abordant la question du conflit avec les Houthis dans le nord du pays, il a indiqué que le cessez-le-feu du 4 juin, encore respecté, était précaire, des affrontements sporadiques continuant de se produire. Il a évoqué également les problèmes humanitaires et la crise budgétaire. Après avoir indiqué que des éléments de l'ancien régime continuaient de provoquer des troubles, il a exhorté le Conseil à soutenir la

transition politique. Les membres du Conseil ont souscrit à l'avis du Conseiller spécial et estimé que, malgré de nombreuses difficultés, notamment dans la lutte contre Al-Qaïda dans la péninsule arabique, le Yémen progressait sur la voie de la transition politique. Ils ont indiqué qu'il fallait aider le peuple yéménite à édifier un État démocratique et pacifique, en se fondant sur les décisions de la Conférence de dialogue national. Ils ont réaffirmé qu'il faudrait combattre tous ceux qui perturbaient le processus politique au Yémen et répondre aux besoins humanitaires.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 23 juin, lors d'une séance publique, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé sur l'évolution récente de la question israélo-palestinienne, abordant les points suivants : les opérations de recherche intensive menées en Cisjordanie pour retrouver les trois étudiants israéliens enlevés près d'Hébron, la grève de la faim des détenus palestiniens, les nouvelles annonces de création de colonies de peuplement et la formation d'un gouvernement palestinien de consensus national. Il a souligné que la région faisait face à une véritable crise, des forces négatives sur de multiples fronts continuant de se renforcer en semant la discorde et en faisant obstacle à toute solution politique viable. Les deux parties devaient faire preuve de la plus grande retenue, afin de rétablir le calme et de permettre la reprise des négociations.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exhorté les Israéliens et les Palestiniens à faire baisser la tension, en mettant fin aux violences et en s'abstenant de prendre des mesures susceptibles d'aggraver la situation et de compromettre la mise en œuvre de toute solution future. Ils ont condamné l'enlèvement des trois étudiants israéliens, tenant à rappeler l'aide prêtée par les autorités palestiniennes dans les opérations de recherche. Certains membres ont critiqué Israël pour son usage disproportionné de la force au cours des recherches, ses activités de peuplement et ses mesures visant à bloquer l'accès à Gaza. Les tirs de roquettes depuis Gaza ont également été condamnés.

Europe

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le 2 juin, lors de consultations plénières organisées à sa demande, la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Les membres du Conseil, tout en se déclarant préoccupés par la situation humanitaire dans le pays, ont exprimé des vues divergentes sur les causes et la gravité de celle-ci, ainsi que sur la teneur et les objectifs du projet de résolution.

Le 16 juin, lors de consultations privées, le Conseil a entendu par visioconférence un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence sur la situation dans l'est de l'Ukraine. Soulignant qu'on disposait de peu d'informations indépendantes sur la situation en raison de la hausse de l'insécurité et de la faible présence humanitaire de l'ONU sur le terrain, elle a indiqué que le Secrétariat avait recensé 19 336 personnes déplacées, dont plus de 11 521 en provenance de Crimée et 7 815 en

provenance de l'est. Les provinces de Donetsk et de Louhansk, dans l'est de l'Ukraine, avaient des difficultés d'accès aux services sociaux de base, notamment d'éducation et de santé. La priorité immédiate de l'Organisation était d'appuyer les opérations humanitaires du Gouvernement et de seconder ses efforts. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires considérait qu'il n'y avait pas à ce stade de crise humanitaire en Ukraine, mais la situation pourrait changer si aucun règlement politique ne venait mettre fin aux violences.

Tout en se déclarant gravement préoccupés par l'augmentation continue des violences et la situation humanitaire dans le pays, les membres du Conseil ont estimé pour la plupart qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise et que la voie politique demeurerait le seul moyen de régler le conflit, conformément à la Déclaration de Genève du 17 avril 2014. La Fédération de Russie a présenté un deuxième projet de résolution sur la situation dans l'est du pays.

Le 17 juin, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse (SC/11442) dans laquelle ils ont présenté leurs condoléances aux familles de tous les journalistes tués en Ukraine dans l'exercice de leurs fonctions, dont deux journalistes russes tués le 17 juin et un photographe italien tué le 24 mai en même temps que son interprète russe. Ils ont souhaité qu'une enquête approfondie soit menée sur tous les actes de violence impliquant des journalistes, tout en s'inquiétant des informations selon lesquelles des journalistes couvrant la crise en Ukraine seraient détenus ou harcelés.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 24 juin, lors d'une réunion publique d'information sur l'évolution récente de la situation, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a jugé que l'annonce d'un plan de paix faite par le Président ukrainien et le lancement de pourparlers de paix constituaient des signes encourageants en vue de l'apaisement du conflit et du règlement de la crise. Il a indiqué que le Secrétaire général s'était félicité du plan de paix du Président et de l'annonce faite par ce dernier d'un cessez-le-feu unilatéral d'une semaine, que les groupes de miliciens armés avaient accepté d'observer et qui, dans l'ensemble, était respecté. Le Secrétaire général espérait que les pourparlers de paix avec les représentants des groupes armés dans l'est de l'Ukraine contribueraient à faire baisser les tensions, toutes les parties devant respecter le cessez-le-feu et permettre la tenue de négociations et d'une médiation véritables en vue d'un règlement pacifique du conflit. De l'avis du Sous-Secrétaire général, la demande que le Président russe avait adressée au Parlement tendant à abroger l'autorisation qui lui avait été donnée d'envoyer des troupes en Ukraine constituait un pas dans la bonne direction. Le Secrétaire général continuait cependant de se préoccuper vivement de la situation sur le terrain, laquelle restait grave et particulièrement inquiétante, étant donné que, jusqu'au moment des dernières avancées politiques, les combats avaient fait rage, notamment dans l'est de l'Ukraine, et avaient fait des centaines de morts et un nombre plus grand encore de blessés, y compris parmi les civils. En outre, des combattants et des convois d'armes avaient franchi la frontière ukrainienne. Dans la nuit du 20 au 21 juin, les groupes armés avaient poursuivi leurs attaques contre les forces ukrainiennes qui, pendant la même période, selon d'autres sources, avaient mené également des opérations de sécurité, sans que l'on sache toutefois s'il s'était

agi d'opérations purement défensives. La Fédération de Russie avait signalé que des obus provenant de ces échanges avaient franchi sa frontière et causé des dégâts matériels sur son territoire. Le 14 juin, un avion de transport militaire ukrainien avait été abattu. Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) enlevés continuaient d'être détenus. Le Sous-Secrétaire général a conclu son intervention en demandant à la communauté internationale d'aider l'Ukraine à surmonter la crise et à trouver une solution pacifique et durable à ses difficultés.

Le Conseil a également entendu par visioconférence un exposé du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, qui a présenté le troisième rapport mensuel de la mission d'observation des droits de l'homme en Ukraine des Nations Unies, pour la période allant du 7 mai au 7 juin. Le Sous-Secrétaire général a fait état de quelques avancées significatives, notamment les nouvelles mesures législatives visant à lutter contre la discrimination et la corruption et l'adoption par le Parlement d'un mémorandum pour la paix et la concorde qui prévoyait l'adoption d'un projet de réforme constitutionnelle. Cependant, peu de progrès avaient été réalisés dans les activités menées pour établir les responsabilités en ce qui concerne les violences de la place Maidan et les incidents du 2 mai à Odessa.

Le Sous-Secrétaire général a appelé l'attention sur la détérioration rapide de la situation dans l'est du pays, où se posaient les problèmes de droits de l'homme les plus graves. Quelque 423 personnes avaient été tuées, un nombre croissant d'armes étaient en circulation, le recrutement au sein des groupes armés se poursuivait et un représentant de la République populaire de Donetsk autoproclamée avait reconnu la présence dans leurs effectifs de groupes armés composés de ressortissants russes. Les groupes armés se livraient de plus à des actes criminels, des enlèvements et des détentions illégales. Les opérations de sécurité menées par les forces gouvernementales avaient donné lieu quant à elles à une augmentation du nombre de cas de disparitions forcées et d'allégations d'usage excessif de la force, des victimes ayant été recensées dans la population. Bien qu'elle n'ait pas reçu d'informations selon lesquelles la population aurait délibérément été prise pour cible, la mission cherchait à savoir, ainsi que l'affirmaient certaines sources, si les forces de sécurité auraient pu prendre des mesures pour éviter les pertes civiles.

Le Sous-Secrétaire général a également fait état des besoins humanitaires croissants de la population dans l'est de l'Ukraine et de la situation très inquiétante des journalistes.

Évoquant la situation en Crimée, le Sous-Secrétaire général l'a qualifiée de vide juridique. Si la législation ukrainienne était censée toujours être en vigueur, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, les institutions judiciaires étaient déjà tenues d'appliquer le droit de la Fédération de Russie. Les Tatars de Crimée risquaient de ne plus pouvoir exercer pleinement leur liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de religion.

Pour conclure, le Sous-Secrétaire général a indiqué que la mission d'observation des droits de l'homme avait à ce jour contribué pour beaucoup à apaiser les tensions et pourrait jouer un rôle tout aussi utile en favorisant l'adoption de mesures de confiance dans le domaine des droits de l'homme et en matière humanitaire. Il a également souligné que, indépendamment de l'intervention d'urgence, il ne saurait y avoir de paix durable en Ukraine sans que toutes les

personnes vivant dans le pays aient la garantie d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux.

Les membres du Conseil, tout en exprimant des vues divergentes sur l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine et les causes profondes de la crise, se sont félicités du cessez-le-feu et ont formulé l'espoir qu'il aurait des effets tangibles et permettrait notamment la tenue d'un dialogue national ouvert à toutes les parties. Ils se sont, pour la plupart, félicités du plan de paix en 15 points du Président ukrainien. Ils se sont également félicités de la tenue de premières négociations, auxquelles devraient participer des représentants du Président ukrainien, des régions de l'est et de l'OSCE et l'Ambassadeur russe à Kiev. De nombreux membres ont demandé la libération des observateurs de l'OSCE détenus par les groupes armés. Certains membres ont évoqué la question du passage illégal d'armes et de combattants à la frontière ukrainienne et demandé que des mesures soient prises pour apaiser les tensions. Un membre a souligné que, en dépit des promesses de paix du Président ukrainien, les opérations punitives, dirigées contre des villes entières et menées à l'aide de tirs d'artillerie et de bombardements, n'avaient fait que gagner en intensité et en ampleur. Il a maintes fois été déclaré que le règlement du conflit devait passer par une solution politique et pacifique. Le Représentant permanent de l'Ukraine, Yuriy Sergeyev, a présenté le plan de paix en 15 points du Président ukrainien, dont l'objectif était d'apaiser la situation et de permettre la tenue de négociations avec les représentants des régions de l'est.

Questions thématiques et générales

Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Le 5 juin, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a examiné les rapports du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2014/351), du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/343) et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2014/350). Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme, Theodor Meron, du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Vagn Joensen, et du Procureur du même Tribunal, Hassan Bubacar Jallow, au sujet de l'exécution de la stratégie d'achèvement des travaux des tribunaux et de la transition vers le Mécanisme.

M. Meron a indiqué que, depuis son dernier exposé devant le Conseil, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait prononcé deux arrêts d'appel (affaires *Šainović et consorts* et *Dorđević*) et devrait en prononcer deux autres avant la fin 2014 (affaires *Popović et consorts* et *Stanišić et Simatović*). Il a également confirmé ce qu'il avait annoncé antérieurement, à savoir que quatre affaires (*Karadžić, Hadžić, Mladić* et *Šešelj*) et trois procédures d'appel (*Tolimir*,

Stanišić et Župljanin, et Prlić et consorts) se prolongeraient au-delà du délai fixé dans la résolution 1966 (2010). Le Mécanisme menait ses travaux de façon de plus en plus autonome, s'employait à conclure avec les États de nouveaux accords sur l'exécution des peines et, en étroite coopération avec les tribunaux, préparait le déménagement des archives qui devaient lui être transférées et dont il avait désormais la charge. M. Meron a également rappelé la résolution 2150 (2014) du Conseil, dans laquelle celui-ci demandait à tous les États de coopérer afin d'arrêter et de traduire en justice les neuf fugitifs restants mis en accusation par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (trois de ces affaires ayant été transférées au Mécanisme).

M. Brammertz a indiqué que, au cours de la période considérée, l'accusation avait achevé la présentation de ses moyens dans tous les procès en cours et se trouvait dans la phase finale de ses travaux.

M. Joensen a indiqué que les procédures engagées devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda se poursuivaient selon le calendrier prévu, la plupart devant la Chambre d'appel. L'allocation de ressources supplémentaires à l'affaire *Butare* avait permis d'éviter de nouveaux retards, le jugement de l'espèce devant être prononcé en juillet 2015 comme annoncé antérieurement. La question de la réinstallation de 12 personnes acquittées ou libérées après avoir purgé leur peine mais vivant toujours à Arusha restait l'un des problèmes les plus difficiles à régler, toutes les tentatives de réinstallation faites par le Tribunal ayant échoué.

M. Jallow a parlé des recherches concernant les trois fugitifs de haut rang, de la question de la réinstallation des 12 personnes susmentionnées, des travaux d'archivage et des projets relatifs à l'héritage institutionnel du Tribunal.

Plusieurs membres du Conseil ont rendu hommage aux tribunaux pour leur contribution à l'édification de la justice pénale internationale. Ils ont également instamment invité les États à renforcer leurs efforts pour arrêter les neuf fugitifs et les remettre à la justice. Concernant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, la plupart des membres du Conseil ont exprimé leur appui à la recherche d'une solution pour la réinstallation des personnes acquittées, certains membres rappelant que cette tâche devait être transférée au Mécanisme avant la fin 2014. Ils se sont inquiétés des retards pris dans les procès en première instance et en appel et ont exhorté les tribunaux à redoubler d'efforts pour achever leurs travaux dans les meilleurs délais, conformément à la résolution 1966 (2010).

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 9 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2159 (2014), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2015 le mandat du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran créé en application de la résolution 1929 (2010).

Le 25 juin, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de l'Australie, Gary Quinlan, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux conduits par le Comité pendant la période allant du 20 mars au 24 juin. Le Président a indiqué que le Comité avait tenu une consultation et deux consultations informelles et s'était acquitté de sa tâche en suivant la procédure d'approbation tacite. En présentant le rapport final du Groupe d'experts (S/2014/394), il a fait observer que le Groupe avait noté que certains États ne savaient pas très bien si les résolutions du Conseil

restaient pleinement en vigueur, après que les négociations entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil plus l'Allemagne étaient entrées dans une phase cruciale. Il a tenu toutefois à rappeler que seul le Conseil pouvait modifier le régime des sanctions et qu'en l'absence de toute nouvelle résolution les mesures prévues dans les résolutions en la matière restaient pleinement en vigueur. Il a indiqué que le Comité avait reçu d'un État Membre un rapport faisant état de l'interception en mer Rouge d'un navire transportant des armes classiques, dont des roquettes, des mortiers et des munitions, qui auraient été embarquées dans le port iranien de Bandar Abbas. À l'issue de son inspection, le Groupe d'experts avait présenté ses conclusions au Comité, qui réfléchissait à la réponse à donner à cette violation.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans les négociations sur un accord global entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil plus l'Allemagne, ont reconnu que ces négociations étaient entrées dans une phase cruciale et exprimé l'espoir que la diplomatie aboutisse à de bons résultats. De l'avis général, les résolutions assorties de sanctions demeuraient pleinement en vigueur jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement. L'attention s'est portée en particulier sur les recommandations du Groupe d'experts, notamment celle se rapportant à l'affaire du navire intercepté par les autorités israéliennes qui convoyait des armes depuis un port iranien en violation de l'embargo. Les membres du Conseil se sont accordés à penser que le rapport final du Groupe et ses recommandations devaient servir de base à la poursuite des débats du Comité. Plusieurs membres ont indiqué que l'interception en mer Rouge d'une importante cargaison d'armes dissimulée montrait qu'il fallait rester vigilant, insistant sur le fait que le Comité devait donner suite à cette violation et prendre des mesures efficaces pour y répondre. Un membre a souligné toutefois que le Groupe devait faire preuve de prudence et d'objectivité, en ce qui concernait notamment ce cas présumé de contrebande d'armes qui n'était étayé que par des preuves indirectes. Certains membres se sont félicités de la coopération entre la République islamique d'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique, indiquant notamment que ce pays devait adopter des mesures techniques afin de garantir le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire et que l'Agence devait continuer de surveiller et de contrôler les activités concernées dans le cadre du Plan d'action conjoint adopté à Genève le 24 novembre 2013.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : nouvelles tendances

Le 11 juin, le Conseil a tenu un débat public sur les nouvelles tendances des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat a porté sur des questions telles que le renforcement du mandat des opérations, l'utilisation des nouvelles technologies, notamment des drones non armés, l'aspect multidimensionnel des mandats et la coopération entre les missions.

Le Secrétaire général, dans son exposé au Conseil, a indiqué que les deux tiers des Casques bleus étaient déployés dans des zones où régnait une violence endémique et que les opérations de maintien de la paix se déroulaient de plus en plus souvent dans des environnements complexes présentant des menaces asymétriques et inédites, où il n'y avait, à proprement parler, pas de paix à maintenir. Tandis que les opérations s'adaptaient progressivement à ces nouvelles exigences, il fallait créer les conditions propices au rétablissement de l'autorité de

l'État, redoubler d'effort pour assurer une protection efficace des forces et utiliser tous les moyens techniques possibles pour faire en sorte que les Casques bleus accomplissent leur tâche en toute sécurité et à moindre coût. En dépit des progrès enregistrés dans la rapidité d'intervention et les modalités d'action du personnel en uniforme, l'ONU ne disposait toujours pas d'une force de réserve permanente capable de se déployer à bref délai. Une coopération étroite avec les organisations régionales était donc indispensable si l'on voulait renforcer la mobilité et la souplesse des opérations et leur permettre de faire face rapidement à des situations nouvelles et changeantes. Le nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix avait permis à l'Organisation de mieux évaluer le déploiement du personnel en uniforme. Le Secrétaire général a souligné que les opérations devaient être conduites dans le strict respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il a indiqué que l'Organisation continuerait de consulter les organes délibérants sur le déploiement des drones, en s'appuyant sur l'expérience tirée de leur utilisation dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il a annoncé que le Secrétariat avait été prié de procéder à un examen des opérations de maintien de la paix, afin de faire le point sur l'évolution des attentes placées en elles, l'étude devant porter notamment sur des questions telles que le soutien logistique, la formation, l'application du principe de responsabilité, les règles d'engagement et de comportement et les innovations technologiques.

Les membres du Conseil ont souligné à quel point les conditions dans lesquelles devaient intervenir les forces de maintien de la paix des Nations Unies avaient changé, des acteurs non étatiques (terroristes internationaux et groupes criminels organisés transnationaux) étant nouvellement apparus sur la scène, et les tâches à accomplir et les problèmes à régler étant de plus en plus complexes. Plusieurs membres ont indiqué que la mise en œuvre de mandats renforcés en République démocratique du Congo et au Mali avait produit de bons résultats, non seulement en matière de protection des civils mais également en matière de protection des Casques bleus, et ils se sont félicités que les technologies modernes aient été utilisées plus largement et de façon souple. D'autres membres ont tenu à souligner que les opérations de maintien de la paix devaient se dérouler dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix, se déclarant préoccupés de l'utilisation qui était faite de la brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et qui posait des problèmes d'ordre juridique, technique et logistique, nuisait à l'image de l'Organisation et compromettait la sécurité des Casques bleus; ils ont estimé que de nouveaux objectifs ne devaient être assignés aux opérations de maintien de la paix qu'au cas par cas et après examen approfondi des États Membres. Certains membres ont convenu que la coopération entre missions pouvait présenter des avantages, notamment lorsqu'il fallait intervenir rapidement pour combler des besoins urgents. Les pays fournissant des contingents ont déploré de nouveau le faible niveau du taux de remboursement, estimant qu'il était nécessaire de l'augmenter compte tenu des nombreux problèmes de sécurité auxquels faisaient face les troupes. De nombreuses voix ont demandé que l'Organisation renforce ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des conflits. Les membres du Conseil ont estimé qu'une interaction sur les questions relatives au maintien de la paix, à laquelle participeraient tous les organes compétents de l'ONU, permettait de renforcer les partenariats stratégiques et d'élaborer des

réponses efficaces aux nouvelles tâches confiées aux opérations de maintien de la paix, dont le principal avantage était leur caractère universel et leur légitimité unique.

Terrorisme

Le 23 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé au Conseil sur la question du terrorisme au Moyen-Orient, en s'intéressant notamment aux trois principaux groupes actifs en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen : l'État islamique d'Iraq et du Levant (qui agit sous divers noms), le Front el-Nosra et Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen. Il a appelé l'attention sur la nouvelle offensive majeure lancée le 5 juin par l'État islamique d'Iraq et du Levant, avec l'appui de certains groupes sunnites, au cours de laquelle plusieurs villes irakiennes avaient été attaquées. Concernant la situation en République arabe syrienne, il a indiqué que, selon certaines sources, les forces de l'État islamique se trouvaient principalement regroupées dans les régions riches en pétrole et en gaz du nord-est du pays. Il a également évoqué les violents combats entre l'État islamique et les groupes d'opposition armés, qui avaient causé de nombreuses pertes. Quant au Front el-Nosra, c'était un groupe clairement syrien dont les objectifs ne concernaient que la Syrie. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que les deux organisations s'étaient développées en semant la division entre les sunnites et les chiites. Indiquant que la participation du Hezbollah au conflit syrien était le principal facteur de tensions religieuses, le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était impératif que tous les combattants étrangers regagnent leur pays d'origine. Il a tenu à rappeler que, dans les trois cas susmentionnés, une lutte efficace contre le terrorisme devait passer non seulement par l'adoption de mesures militaires et de sécurité mais également par la mise en place d'un large dialogue politique, d'accords de compromis et de politiques socioéconomiques globales.

Les membres du Conseil ont exprimé une nouvelle fois leur inquiétude face à l'accroissement des menaces terroristes dans la région. Certains membres ont demandé que le processus politique s'ouvre à toutes les parties, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes et de se financer.